

**CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018**

**Compte-rendu conformément
à l'article L. 2121-25 du Code
Général des Collectivités Territoriales**

--==oOo==--

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt neuf mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Neuilly-Plaisance s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire de Neuilly-Plaisance, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 23 mars 2018, conformément à la procédure prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres composant le Conseil Municipal : ----- 35
Membres en exercice : ----- 35
Membres présents et/ou représentés : ----- 35
Membre absent : -----0

Secrétaire de séance :
Monsieur MARTINACHE.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, M. PELISSIER, Mme DOMINGUEZ, M. MALAYEUDE, Mme PELISSIER, M. VALLEE, Mme MAZDOUR, M. BUTIN, Mme BONGARD, M. MARTINACHE, Mme MOHEN-DELAPORTE, Mme FAGIANI, M. CADET, Mme LAMAURT, Mme CHOLET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, Mme DIAS, M. MOMPLOT (départ à 21h05), Mme FUENTES, Mme PONCHARD, M. ASSAS, M. PEREIRA, Mme SUCHOD, M. SAUNIER, Mme BIENTZ, M. BORDES.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. FERRERI donne pouvoir à M. PELISSIER
M. GIBERT donne pouvoir à M. CADET
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme BOILEAU donne pouvoir à Mme FUENTES
Melle JARY donne pouvoir à Mme DOMINGUEZ
Mme MONOY donne pouvoir à Mme BONGARD
Mme SENE-TOUCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT.

Le Conseil Municipal du 29 mars 2018 a été préparé par :

I. Délégation des Finances

Maire-Adjoint : M. MALAYEUDE
Conseillers municipaux délégués : Mme CHOLET, Mme FAGIANI, M. BENAICHE

II. Délégation du commerce, de l'artisanat et du personnel :

Maire-Adjoint : Mme MAZDOUR
Conseillers municipaux délégués : M. CADET, M. PEREIRA, Mme SENE-TOUCHARD

- Commission des finances :

Date : Mardi 27 mars 2018 – 18h00

Présents : M. MALAYEUDE, Mme CHOLET, M. SAUNIER, M. BORDES

Absents excusés : Mme FAGIANI, M. BENAICHE

- Commission du commerce, de l'artisanat et du personnel :

Date : Mardi 27 mars 2018 – 18h30

Présents : Mme MAZDOUR, M. PEREIRA

Absents excusés : M. CADET, Mme SENE-TOUCHARD, Mme SUCHOD

Absent : M. BORDES

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET EXECUTOIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2131-1 DU MEME CODE :

- Décision Municipale n°2018-044 du 15 février 2018 : Formation générale au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur auprès de l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil.
- Décision Municipale n°2018-045 du 16 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12056, Plan n°1868, Division n°09.
- Décision Municipale n°2018-046 du 15 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12054, Plan n°1317, Division n°07.
- Décision Municipale n°2018-047 du 16 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12055, Plan n°1310, Division n°07.
- Décision Municipale n°2018-048 du 19 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12057, Plan n°1784, Division n°09.
- Décision Municipale n°2018-049 du 14 février 2018 : Mise à la réforme et aliénation d'un véhicule communal.
- Décision Municipale n°2018-050 du 14 février 2018 : Mise à la réforme et aliénation d'un véhicule communal.
- Décision Municipale n°2018-051 du 14 février 2018 : Mise à la réforme et aliénation d'un véhicule communal.
- Décision Municipale n°2018-052 du 23 février 2018 : Evaluation de la qualité de l'air ambiant dans l'atmosphère de la piscine municipale de la ville de Neuilly-Plaisance.
- Décision Municipale n°2018-053 du 20 février 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12050, Plan n°790, Division n°04.
- Décision Municipale n°2018-054 du 26 février 2018 : Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux à l'association BORDS DE MARNE FUTSAL.
- Décision Municipale n°2018-055 du 27 février 2018 : Avenant n°4 au contrat « Dommages aux biens » souscrit auprès de la SMACL Assurances.
- Décision Municipale n°2018-056 du 26 février 2018 : Convention pour quatre séjours multi-activités en camping à destination des jeunes de 6 à 15 ans, fréquentant le service jeunesse (M.C.J), sur la période du lundi 9 juillet au vendredi 3 août 2018 à l'Ile de loisirs de Buthiers.
- Décision Municipale n°2018-057 du 05 mars 2018 : Désignation d'un avocat pour le recours contentieux opposant la Ville de Neuilly-Plaisance au Préfet de la Seine-Saint-Denis, Monsieur Pierre-André DURAND : Arrêté de carence pour la période triennale 2014-2016.
- Décision Municipale n°2018-058 du 1^{er} mars 2018 : Contrat d'occupation d'un logement communal de type studio (23 m², RDC) sis 17 rue du Général de Gaulle à Neuilly-Plaisance, donné en location à titre exceptionnel et transitoire.
- Décision Municipale n°2018-059 du 05 mars 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12058, Plan n°2722, Division n°13.

- **Décision Municipale n°2018-060 du 06 mars 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12059, Plan n°1022, Division n°05.**
- **Décision Municipale n°2018-061 du 05 mars 2018 : Maintenance des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale de la Ville de Neuilly-Plaisance.**
- **Décision Municipale n°2018-062 du 08 mars 2018 : Concession de terrain dans le cimetière communal, Titre n°12060, Plan n°3601, Division n°21.**
- **Décision Municipale n°2018-063 du 06 mars 2018 : Campagnes de dératisation et de désinsectisation du patrimoine communal.**

Aucune observation n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente séance, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET VILLE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

L'étude des bordereaux de titres de recettes et de dépenses, des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif et du passif, des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et des écritures d'ordre fait ressortir les soldes d'exécution suivants :

Résultat de clôture en fonctionnement :	6 351 938,12 €
Résultat de clôture en investissement :	197 253,12 €
Solde d'exécution :	6 549 191,24 €

M. MOMPLOT quitte la séance du Conseil Municipal à 21h05.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte de gestion du Receveur de l'exercice 2017 du budget Ville.

II. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET VILLE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Le résultat de clôture du compte administratif 2017 se traduit par un excédent de 5 516 483,73 € et se décompose ainsi :

- Excédent de fonctionnement de 6 351 938,12 € calculé compte tenu des dépenses rattachées à l'exercice,
- Solde d'investissement négatif de 835 454,39 € intégrant les restes à réaliser.

Exécution budgétaire :

		2017		
		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	30 210 319,82	28 662 971,50	1 547 348,32
	Section d'investissement	12 555 613,17	10 187 381,75	2 368 231,42
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	4 804 589,80		
	Report en section d'investissement (001)		2 170 978,30	
TOTAL (réalisation + reports)		47 570 522,79	41 021 331,55	6 549 191,24
Restes à réaliser	Section d'investissement à reporter en N+1	207 200,00	1 239 907,51	-1 032 707,51
TOTAL (résultat cumulé)		47 777 722,79	42 261 239,06	5 516 483,73

Le résultat tel qu'il vient d'être calculé a été affecté au budget primitif 2018 pour financer des opérations d'investissement.

A/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des activités de la commune, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement.

➤ Les dépenses de fonctionnement

Le montant total des prévisions budgétaires était de 32 663 300 €, la réalisation est de 28 662 971,50 € dont 249 248,24 € de charges rattachées, soit une exécution à 87,75%.

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2017	Réalisations 2017	taux de réalisations 2017/crédits ouverts	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	6 812 700,00	5 468 049,20	80,26%	1 344 650,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 762 700,00	17 333 538,74	97,58%	429 161,26
014	Atténuation de produits	90 3400,00	903 225,87	99,98%	174,13
65	Autres charges de gest. courante	2 062 400,00	1 904 656,39	92,35%	157 743,61
	total dépenses de gestion courante	27 541 200,00	25 609 470,20	92,99%	1 931 729,80
66	Charges financières	612 500,00	578 497,95	94,45%	34 002,05
67	Charges exceptionnelles	133 600,00	124 112,98	92,90%	9 487,02
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	600 000,00	600 000,00	100,00%	-
022	Dépenses imprévues	2 000 000,00			
	Total dép. réelles de fonctionnement	30 887 300,00	26 912 081,13	87,13%	3 975 218,87
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 236 000,00</i>			
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>540 000,00</i>	<i>1 750 890,37</i>	<i>324,24%</i>	<i>- 1 210 890,37</i>
	Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 776 000,00	1 750 890,37	98,59%	25 109,63
	TOTAL GENERAL	32 663 300,00	28 662 971,50	87,75%	4 000 328,50

➤ Les recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement dispose de ressources régulières constituées par les suivants :

- Les produits d'exploitation des services publics à caractère administratif (droits d'entrées à de nombreux services), les produits d'occupation ou de l'utilisation des domaines,
- Les recettes fiscales,
- Les dotations de l'Etat,
- Des recettes formalisées par un bail (revenu des immeubles), d'un contrat, d'une convention.

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2017	Réalisations 2017	taux de réalisations 2017/crédits ouverts	Crédits annulés
013	Atténuation de charges	105 000,00 €	102 175,88 €	97,31%	2 824,12
70	Produits des serv. dom. et ventes	1 963 956,20 €	1 933 797,39 €	98,46%	30 158,81
73	Impôts et taxes	18 156 375,00 €	18 563 122,93 €	102,24%	-406 747,93
74	Dotations et participations	6 696 179,00 €	7 350 567,86 €	109,77%	-654 388,86
75	Autres prod. de gest. courante	417 000,00 €	422 936,35 €	101,42%	-5 936,35
	total recettes de gestion courante	27 338 510,20 €	28 372 600,41 €	103,78%	-1 034 090,21
76	Produits financiers	280 000,00 €	330 949,64 €	118,20%	-50 949,64
77	Produits exceptionnels	140 200,00 €	1 364 496,57 €	973,25%	-1 224 296,57
	Total rec. réelles de fonctionnement	27 758 710,20 €	30 068 046,62 €	108,32%	-2 309 336,42
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>100 000,00 €</i>	<i>142 273,20 €</i>	<i>142,27%</i>	<i>-42 273,20</i>
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	100 000,00 €	142 273,20 €	142,27%	-42 273,20
	TOTAL GENERAL	27 858 710,20 €	30 210 319,82 €	108,44%	-2 351 609,62

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	4 804 589,80 €
--	----------------

B/ La section d'investissement

➤ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune :

- Achat de matériels durables,
- Constructions ou aménagements de bâtiments,
- Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Le montant total des prévisions budgétaires était de 15 717 457,44 €, la réalisation est de 10 187 381,75 € soit une exécution de 64,81% (et à 72,70% compte tenu des restes à réaliser s'élevant à 1 239 907,51 €).

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2017	Réalisations 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisations 2017/ crédits ouverts	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	720 230,87 €	111 141,02 €	64 591,10 €	24,40%	544 498,75
204	Subventions d'équip. versées	90 000,00	38 688,01	30 000,00	76,32%	21 311,99
21	Immobilisations corporelles	7 838 559,74	3 369 377,01	1 114 475,57	57,20%	3 354 707,16
23	Immobilisations en cours	471 666,83	291 493,52	30 840,84	68,34%	149 332,47
total dépenses d'équipement		9 120 457,44	3 810 699,56	1 239 907,51	55,38%	4 069 850,37
16	Emprunts et dettes assimilées :	772 000,00	753 566,72	0,00	97,61%	18 433,28
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	0,00	0,00	0,00%	45 000,00
020	Dépenses Imprévues					
total dépenses financières		817 000,00	753 566,72	0,00	92,24%	63 433,28
45-1	Total Op. P. compte de tiers	350 000,00	154 125,12	0,00	44,04%	195 874,88
Total dép. réelles d'investissement		10 287 457,44	4 718 391,40	1 239 907,51	57,92%	4 329 158,53
040	Op. d'ordre transferts entre sections	100 000,00	142 273,20	0,00	142,27%	-42 273,20
041	Opérations patrimoniales	5 330 000,00	5 326 717,15	0,00	99,94%	3 282,85
Total dépenses d'ordre d'investissement		5 430 000,00	5 468 990,35	0,00	100,72%	-38 990,35
TOTAL GENERAL		15 717 457,44 €	10 187 381,75 €	1 239 907,51 €	72,70%	4 290 168,18

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	2 170 978,30
---	--------------

➤ **Les recettes d'investissement :**

Le montant total des prévisions budgétaires était de 17 888 435,74 €, la réalisation est de 12 555 613,17 € soit par rapport aux prévisions budgétaires une exécution de 70,18% (et de 71,35% compte tenu des restes à réaliser à 207 200 €).

Chp.	Libellé	Crédits ouverts 2017	Réalisations 2017	Restes à réaliser	Taux de réalisations 2017/ crédits ouverts	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	298 500,00	154 604,96	207 200,00	121,21%	- 63 304,96
16	Emprunts et dettes assimilées :					
1641	<i>Emprunt d'équilibre</i>	2 867 332,00	-	-	0,00%	2 867 332,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	-	-	0,00%	30 000,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	-	-	0,00%	15 000,00
total recettes d'équipement		3 210 832,00	154 604,96	207 200,00	11,27%	2 849 027,04
10	Dotations, fd. Divers, rés. (hors 1068)	500 000,00	620 540,77	-	124,11%	- 120 540,77
1068	Excédent de fonct. capitalisé	4 500 603,74	4 500 603,74	-	100,00%	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	15 088,01	-	79,41%	3 911,99
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	33 043,05	-	73,43%	11 956,95
O24	Produits des cessions	2 157 000,00				
total recettes financières		7 221 603,74	5 169 275,57	-	71,58%	2 052 328,17
45-2	Total Op. P. compte de tiers	350 000,00	154 125,12	-	44,04%	195 874,88
Total rec. réelles d'investissement		10 782 435,74	5 478 005,65	207 200,00	52,73%	5 097 230,09
021	<i>Virement de la sect. de fonctionnement</i>	<i>1 236 000,00</i>				
040	<i>Op. d'ordre transferts entre sections</i>	<i>540 000,00</i>	<i>1 750 890,37</i>	-	324,24%	- 1 210 890,37
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>5 330 000,00</i>	<i>5 326 717,15</i>	-	99,94%	3 282,85
Total recettes d'ordre d'investissement		7 106 000,00	7 077 607,52	-	99,60%	28 392,48
TOTAL GENERAL		17 888 435,74	12 555 613,17	207 200,00	71,35%	5 125 622,57

Pour information D 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

0

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

M. PELISSIER prend la parole.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, sans la participation de Monsieur le Maire, par 29 voix pour et 4 voix contre,

- **ADOpte** le compte administratif du budget Ville de l'exercice 2017 tel que présenté.
- **DECLARE** la conformité du compte administratif du budget Ville avec le compte de gestion du Receveur.

III. AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET VILLE.

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil Municipal et donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Les résultats de clôture de l'exercice 2017, identiques à la balance fournie par le receveur, se décomposent ainsi que suit :

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2017

INTITULES	RECETTES	DEPENSES
A) Résultat de fonctionnement exercice 2017	1 547 348,32	
B) Résultat antérieur reporté (2016)	4 804 589,80	
C) Résultat provisoire à affecter (A+B) (hors Restes à Réaliser)	6 351 938,12	
D) Résultat d'investissement exercice 2017	2 368 231,42	
E) Résultat antérieur reporté (2016)		2 170 978,30
F) Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 (D+E) reporté en D001	197 253,12	
G) Solde des Restes A Réaliser (RAR) 2017		1 032 707,51
H) BESOIN DE FINANCEMENT (F+G)		835 454,39
I) Affectation du résultat C en couverture du déficit d'investissement H au compte 1068	835 454,39	
J) Report, en recettes de fonctionnement (compte R002), du solde de l'excédent (C-I)	5 516 483,73	

Vous constaterez que l'affectation au compte 1068 couvre bien le besoin de financement.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour et 4 abstentions,

- **CONFIRME** l'affectation des résultats selon le tableau présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un titre de **835 454,39 euros** au budget Ville de l'exercice 2018.

IV. TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Chaque année, les taux d'imposition sont fixés en fonction des contraintes budgétaires et au vu des montants prévisionnels notifiés par les services fiscaux.

Afin de pérenniser les ressources des collectivités territoriales, la loi de finances a maintenu dans le cadre de la péréquation plusieurs fonds nationaux de garantie des ressources communales ce qui amènera à un prélèvement conséquent sur nos ressources potentielles.

Néanmoins, conformément à la volonté de stabilité des impôts mise en œuvre, il est proposé de maintenir les 3 taux (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti) au niveau de l'année précédente et ce, pour la 12^{ème} année consécutive.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour et 4 abstentions,

- **VOTE** les taux suivants, soit :

- Taxe d'habitation.....25,11 %
- Taxe foncière bâti.....18,29 %
- Taxe foncière non bâti37,14 %

V. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIERS EXCEPTIONNELS.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Depuis plusieurs années, la Ville de Neuilly-Plaisance mène une gestion active de sa dette. Une telle démarche permet :

- d'assurer le suivi des contrats de la ville,
- de procéder régulièrement à l'ajustement de la trésorerie,
- d'anticiper les évolutions de taux afin de prévoir les montants des échéances futures,
- de procéder si besoin au réaménagement ou à la renégociation des produits détenus.

Les résultats de l'exercice 2017 ont permis de dégager des économies.

Par respect du principe de prudence, la Ville souhaite préserver les crédits budgétaires prévus en affectant une partie de cette économie à un compte de provision. Cette dernière permettra :

- de faire face à l'incertitude qui caractérise les marchés financiers,
- de disposer de réserves suffisantes pour réaménager ou résilier certains contrats si la situation de marché le rendait nécessaire.

Au regard des taux de réalisation sur le chapitre 66 (charges financières), la ville souhaite une provision à hauteur de 600 000,00 €.

En conséquence, ce montant sera intégré dans le Budget Primitif exercice 2018 fonctionnement, voté lors du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour et 4 abstentions,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à provisionner dans le Budget Primitif de l'exercice 2018, la somme de 600 000,00 € au chapitre 68 article 6865.

VI. BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 – VILLE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées en conseil du 13 mars 2018. Il a donc été construit en poursuivant trois objectifs récurrents :

- Optimisation des ressources,
- Recherche d'économies pour maîtriser les dépenses,
- Prévision de réalisations d'investissements et projets divers.

Il s'élève à 46 001 191,94 € et comprend le résultat net du compte administratif 2017 de 5 516 483,73 € qui intègre les restes à réaliser.

L'équilibre se présente ainsi :

		2018	
		DEPENSES	RECETTES
Prévision de l'exercice	Section de fonctionnement	33 340 083,73	27 823 600,00
	Section d'investissement	11 421 200,00	12 256 654,39
Résultat de l'exercice N-1	Report en section d'investissement		197 253,12
Résultat de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement		5 516 483,73
TOTAL (prévision + reports)		44 761 283,73	45 793 991,24
Restes à réaliser		1 239 907,51	207 200,00
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		46 001 191,24	46 001 191,24

A/ La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 33 340 083,73 €, soit un budget prévisionnel en augmentation par rapport à celui de 2017 (32 552 400 €, soit 2,42%).

➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement globales progressent de 2,42%. Toutefois, sur les dépenses réelles de fonctionnement, elles baissent très légèrement de 0,15%.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2017	Budget primitif 2018	% d'évolution BP 2018/2017	Ecart BP 2018/2017
011	Charges à caractère général	6 789 700,00	6 798 000,00	0,12%	8 300,00
012	Charges de personnel et frais	17 762 700,00	17 770 000,00	0,04%	7 300,00
014	Atténuation de produits	910 000,00	1 009 000,00	10,88%	99 000,00
65	Autres charges de gest. courante	2 047 900,00	1 927 100,00	-5,90%	- 120 800,00
Sous total dépenses de gestion courante		27 510 300,00	27 504 100,00	-0,02%	- 6 200,00
66	Charges financières	612 500,00	570 000,00	-6,94%	- 42 500,00
67	Charges exceptionnelles	53 600,00	55 680,00	3,88%	2 080,00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	600 000,00	600 000,00	0,00%	-
022	Dépenses imprévues	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00%	-
Sous total autres dépenses		3 266 100,00	3 225 680,00	-1,24%	- 40 420,00
Total dép. réelles de fonctionnement		30 776 400,00	30 729 780,00	-0,15%	- 46 620,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 236 000,00</i>	<i>2 000 303,73</i>	<i>61,84%</i>	<i>764 303,73</i>
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>540 000,00</i>	<i>610 000,00</i>	<i>12,96%</i>	<i>70 000,00</i>
<i>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</i>		<i>1 776 000,00</i>	<i>2 610 303,73</i>	<i>46,98%</i>	<i>834 303,73</i>
TOTAL GENERAL		32 552 400,00	33 340 083,73	2,42%	787 683,73

➤ Les recettes de fonctionnement

Comme pour l'ensemble des collectivités, la commune contribue à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique. Malgré cette contrainte, la municipalité a décidé, pour la 12^{ème} année consécutive, de maintenir ses taux d'imposition afin de ne pas augmenter la pression fiscale des contribuables.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	% d'évolution BP 2018/2017	Ecart BP 2018/2017
013	Atténuation de charges	105 000,00	105 000,00	0,00%	0,00
70	Produits des serv. dom. et ventes	1 825 556,20	1 788 400,00	-2,04%	- 37 156,20
73	Impôts et taxes	18 333 275,00	18 376 000,00	0,23%	42 725,00
74	Dotations et participations	6 685 179,00	6 648 200,00	-0,55%	- 36 979,00
75	Autres prod. de gest. courante	417 000,00	430 000,00	3,12%	13 000,00
Sous total recettes de gestion courante		27 366 010,20	27 347 600,00	-0,07%	- 18 410,20
76	Produits financiers	280 000,00	324 000,00	15,71%	44 000,00
77	Produits exceptionnels	1 800,00	135 000,00	7400,00%	133 200,00
Sous total autres recettes		281 800,00	459 000,00	62,88%	177 200,00
Total rec. réelles de fonctionnement		27 647 810,20	27 806 600,00	0,57%	158 789,80
042	<i>Op. ordre transferts entre sections</i>	<i>100 000,00</i>	<i>17 000,00</i>	<i>-83,00%</i>	<i>- 83 000,00</i>
Total recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00	17 000,00	-83,00%	- 83 000,00
TOTAL GENERAL		27 747 810,20	27 823 600,00	0,27%	75 789,80

002 - Résultat reporté ou anticipé		5 516 483,73
------------------------------------	--	--------------

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		33 340 083,73
--	--	----------------------

B/ La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune :

- Des achats de matériels durables,
- Des constructions ou aménagement de bâtiments,
- Le montant du remboursement en capital des emprunts.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	% d'évolution BP 2018/2017	Ecart BP 2018/2017
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	490 000,00 €	344 508,00 €	-29,69%	-145 492,00
204	Subventions d'équip. versées	50 000,00	40 000,00	-20,00%	-10 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 971 832,00	4 905 192,00	-17,86%	-1 066 640,00
23	Immobilisations en cours	279 000,00	228 500,00	-18,10%	-50 500,00
total dépenses d'équipement		6 790 832,00	5 518 200,00	-18,74%	-1 272 632,00
16	Emprunts et dettes assimilées :	762 000,00	857 000,00	12,47%	95 000,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	15 000,00	-66,67%	-30 000,00
020	Dépenses Imprévues	10 000,00	10 000,00	0,00%	0,00
total dépenses financières		817 000,00	882 000,00	7,96%	65 000,00
45-1	Total Op. P. compte de tiers	350 000,00	0,00	-100,00%	-350 000,00
Total dép. réelles d'investissement		7 957 832,00	6 400 200,00	-19,57%	-1 557 632,00
040	<i>Op. d'ordre transferts entre sections</i>	<i>100 000,00</i>	<i>17 000,00</i>	<i>-83,00%</i>	<i>-83 000,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>5 330 000,00</i>	<i>5 004 000,00</i>	<i>-6,12%</i>	<i>-326 000,00</i>
Total dépenses d'ordre d'investissement		5 430 000,00	5 021 000,00	-7,53%	-409 000,00
TOTAL GENERAL		13 387 832,00 €	11 421 200,00 €	-14,69%	-1 966 632,00

Restes à réaliser	1 239 907,51
--------------------------	---------------------

001 - Résultat reporté ou anticipé	0
---	----------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 661 107,51
---	----------------------

➤ Les recettes d'investissement

Le financement de la section d'investissement est constitué de ressources propres d'origine interne qui représentent l'autofinancement dégagé.

Chp.	Libellé	Budget Primitif 2017	Budget Primitif 2018	% d'évolution BP 2018/2017	Ecart BP 2018/2017
13	Subventions d'investissement	298 500,00	560 000,00	87,60%	261 500,00
1641	Emprunt d'équilibre	2 867 332,00	1 621 196,27	-43,46%	-1 246 135,73
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	0,00	-100,00%	-30 000,00
23	Immobilisations en cours	15 000,00	15 000,00	0,00%	0,00
total recettes d'équipement		3 210 832,00	2 196 196,27	-31,60%	-1 014 635,73
10	Dotations, fd. Divers, rés. (hors 1068)	500 000,00	610 000,00	22,00%	110 000,00
1068	Excédent de fonct. capitalisé	4 500 603,74	835 454,39	-81,44%	-3 665 149,35
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 000,00	17 000,00	-10,53%	-2 000,00
27	Autres immobilisations financières	45 000,00	36 700,00	-18,44%	-8 300,00
O24	Produits des cessions	2 157 000,00	947 000,00	-56,10%	-1 210 000,00
total recettes financières		7 221 603,74	2 446 154,39	-66,13%	-4 775 449,35
45-2	Total Op. P. compte de tiers	350 000,00	0,00	-100,00%	-350 000,00
Total rec. réelles d'investissement		10 782 435,74	4 642 350,66	-56,95%	-6 140 085,08
021	<i>Virement de la sect. de fonctionnement</i>	<i>1 236 000,00</i>	<i>2 000 303,73</i>	61,84%	764 303,73
040	<i>Op. d'ordre transferts entre sections</i>	<i>540 000,00</i>	<i>610 000,00</i>	12,96%	70 000,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>5 330 000,00</i>	<i>5 004 000,00</i>	-6,12%	-326 000,00
Total recettes d'ordre d'investissement		7 106 000,00	7 614 303,73	7,15%	508 303,73
TOTAL GENERAL		17 888 435,74	12 256 654,39	-31,48%	-5 631 781,35

Restes à réaliser	207 200,00
--------------------------	-------------------

001 - Résultat reporté ou anticipé	197 253,12
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 661 107,51
--	----------------------

Après l'exposé du projet de budget, le Conseil Municipal par 30 voix pour et 4 voix contre,

- **VOTE** le budget primitif 2018 équilibré, tant en investissement qu'en fonctionnement tel que présenté.

VII. SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS LOCALES ET ETABLISSEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Toutes les demandes présentées par les associations et les établissements d'utilité publique ont été examinées dans le détail aux fins de bénéficier d'une subvention au titre de l'exercice 2018.

Il est à noter que les douzièmes et acomptes versés à certains d'entre eux seront réduits des sommes allouées.

M. PELISSIER, Mme BONGARD et Mme PELISSIER ne participent pas au vote pour l'APACLES.

M. VALLEE ne participe pas au vote pour NPS Neuilly-Plaisance Sports et pour la Mission locale de la Marne aux Bois.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 26 voix pour et 4 abstentions,

- **ACCORDE** aux associations et aux établissements d'utilité publique, les subventions telles que listées ci-dessous :

Asso. des Directeurs généraux des collectivités locales et des établissements publics en Seine-Saint-Denis	200,00
Amicale du personnel	40 000,00
ANCA Amis Naturalistes des Coteaux d'Avron	3 400,00
ANDC association nocéenne pour la diffusion culturelle	175 830,00
APACLES ass. pour la promotion des arts, de la culture, des loisirs éducatifs et sportifs à Neuilly-Plaisance	50 000,00
Arc en Ciel	1 400,00
CLCV consommation, logement et cadre de vie	850,00
Club Photo	350,00
Entente cycliste Neuilly-Plaisance	7 100,00
Atelier de Plaisance	1 300,00
FSE foyer socio-éducatif collège Jean Moulin	3 600,00
Hôtel Social 93	1 700,00
La Maison de la Colline – Alcsar	400,00
Mémoire Vivante du Plateau d'Avron	1 000,00
Horizon Cancer	1 300,00
Neuilly-Plaisance ville Fleurie	1 700,00
Réseau Océane	450,00
NPS Neuilly-Plaisance sports	318 000,00
NEUILLY PLAISANCE Football Club	10 000,00
Mission locale de la Marne aux Bois	30 000,00
Roller loisir plaisance	1 900,00
Société nautique du Perreux	1 700,00
UNC union nationale des combattants de la Seine-Saint-Denis	420,00
CCAS	297 000,00

VIII. CONTRIBUTION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE POUR L'ANNEE 2017.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Philippe MALAYEUDE, Maire-Adjoint Délégué aux finances,

Instituée par la loi du 13 mai 1991, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) représente, parmi les dispositifs péréquateurs existants, la plus importante dotation versée par l'État aux communes. Selon l'article L. 2334-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle a pour objet de « contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées ».

La DSU est attribuée aux communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice synthétique s'appuyant sur quatre critères : le revenu par habitant, le potentiel financier, la part de logements sociaux et la proportion de bénéficiaires d'aides au logement.

Le Comité des Finances Locales (composé principalement de représentants de l'Etat et d'élus des régions, des départements et des communes) a établi une liste des domaines d'intervention permettant aux communes de justifier de leur engagement en matière de politique de la Ville ; il s'agit d'actions très diversifiées, telles que des opérations de réaménagement urbain, de programmes éducatifs, culturels ou d'insertion. Des interventions plus permanentes réalisées en matière de politique sociale, notamment auprès des familles, des personnes âgées ou des jeunes peuvent également justifier de l'utilisation de la DSU.

En 2017, la commune a ainsi perçu 147 412,00 € au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale. Cette dotation a permis l'extension d'un bâtiment scolaire Victor Hugo situé au 36 avenue Victor Hugo à Neuilly-Plaisance.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour l'année 2017.

IX. MODIFICATION DE LA LISTE DES LOGEMENTS DE FONCTION ATTRIBUES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rahima MAZDOUR, Maire-Adjoint Déléguée au commerce, à l'artisanat et au personnel,

Suite à la modification de la liste des gardiens, il est apparu nécessaire de modifier la liste des logements de fonction attribués par nécessité de service.

La modification demandée consiste en la désaffectation, à compter du 1^{er} mars 2018, d'un F4 situé au 29 bis rue du Général Leclerc (2^{ème} étage droite) et en l'ajout à la même date d'un F4 situé 16 avenue du Maréchal Joffre (2^{ème} étage).

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par 30 voix pour et 4 abstentions,

- **RETIRE**, à compter du 1^{er} mars 2018, de la liste des logements de fonction le F4 situé au 29 bis rue du Général Leclerc (2^{ème} étage droite).
- **AJOUTE** à compter du 1^{er} mars 2018 un F4 situé au 16 avenue du Maréchal Joffre, 2^{ème} étage (n°19 dans la liste ci-dessous).
- **FIXE** ainsi que suit la nouvelle liste des logements bénéficiant d'une concession par nécessité absolue de service :

I- GARDIENNAGE DES ECOLES

	LIEU GARDIENNÉ	ADRESSE	NOMBRE DE PIÈCES
1	ECOLE JOFFRE ET SALLE DES FETES	14 avenue du Maréchal Joffre (pavillon)	F2
2	ECOLE JOFFRE	16 avenue du Maréchal Joffre (2 ^{ème} étage face)	F4
3	ECOLE PAUL DOUMER	30 avenue Paul Doumer (pavillon)	F3
4	GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO	31 bis rue Edgar Quinet (1 ^{er} étage gauche)	F4
5	ECOLE DES CAHOUETTES	8 rue Paul Letombe (1 ^{er} étage gauche)	F3
6	GROUPE SCOLAIRE DU BEL AIR	11 rue Jean Bachelet (rez-de-chaussée gauche)	F4
7	ECOLE DU CENTRE	31 bis rue du Général Leclerc (rez-de-chaussée)	F3
8	ECOLE LEON FRAPIE	8 rue Paul Letombe (rez-de-chaussée droite)	F4
9	ECOLE FOCH	8 rue Paul Letombe (4 ^{ème} étage droite)	F4
10	ECOLE PAUL LETOMBE (+ tâches annexes du groupe scolaire Herriot)	42 avenue des Fauvettes (1 ^{er} étage droite)	F4
11	GROUPE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT	36 avenue Daniel Perdrigé (1 ^{er} étage escalier gauche)	F4

II- GARDIENNAGE/FERMETURES DE STRUCTURES COMMUNALES

	LIEU GARDIENNÉ	ADRESSE	NOMBRE DE PIÈCES
12	MAIRIE	29 bis rue du Général Leclerc (1 ^{er} étage)	F4
13	CIMETIÈRE	23 chemin de Meaux (pavillon)	F3
14	MAIRIE	29 bis rue du Général Leclerc (2 ^{ème} étage gauche)	F5
15	BIBLIOTHEQUE/ MAISON DES ASSOCIATIONS	11 rue Jean Bachelet (1 ^{er} étage gauche)	F4
16	MAIRIE	2 bis rue du Général de Gaulle (1 ^{er} étage)	F3
17	PARC DES COTEAUX D'AVRON ET VL3	1 boulevard Gallieni (2 ^{ème} étage face)	F2
18	MAIRIE	36 avenue Victor Hugo (1 ^{er} étage)	F4
19	MAIRIE	16 avenue du Maréchal Joffre (2 ^{ème} étage)	F4

- **PRECISE** que conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques cette concession emporte uniquement la gratuité du logement nu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.